

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 8 du mois de décembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier  
Dates de convocation : 25/11/2025 (finances) & 2/12/2025

**PRESENTS :** Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, GENOUD Monique, DOMBRAT Philippe, HERITEAU Annelise, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

**ABSENT(S) EXCUSES :**

MAGNIEZ Anne a donné procuration à LAVY Christèle, GIRAUT Jean-Michel a donné procuration à NAVILLE Yannick, GILIBERT Pierre, DEHEDIN José, MARSAN Christelle, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

**SECRETAIRE :** Yannick NAVILLE

**D2025\_120814**

**OBJET :** Remise gracieuse du remboursement des intérêts moratoires versés à la société COLAS par le maître d'œuvre M. Gillet

**Rapporteur :** Christèle LAVY

Dans le cadre des travaux de la liaison Bons / Brenthonne, la Commune a versé à l'entreprise COLAS la somme de 3 898,78 € au titre des intérêts moratoires réclamés pour retards de paiement. L'analyse des causes de ces retards montre que 1 265,87 € sont imputables au Service de Gestion Comptable (SGC) sur l'ensemble des situations. La délibération D2025\_092207 du 22 septembre 2025 a autorisé le maire à engager une action récursoire à la Direction Général pour obtenir leur remboursement.

Par ailleurs, un retard dans la validation de la situation n°1 est imputé au maître d'œuvre, M. Gillet, pour un montant de 1 621,11 €.

**Il est proposé au Conseil municipal d'accorder à M. Gillet une remise gracieuse pour cette somme.**

**Le Conseil Municipal, avec 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Yannick LE BOURBOUACH),  
DECIDE**

**-D'accorder à M. Gillet une remise gracieuse pour cette somme.**

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

**Olivier JACQUIER**



**Le secrétaire,**

**Yannick NAVILLE**



Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 12/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 074-217400431-20251208-D2025\_120814-DE

